

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du Jeudi 4 avril 2024

Nomenclature N° : 8,7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2024025

Présents : 27

Objet : Rapport annuel 2023 du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan

Le 4 avril 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 22 mars 2024, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Laurent LARREGAIN – Estelle ROLET-PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA - Murielle VIEYRA - Jean-Christophe MARMILLON – Nicole LOPEZ - Nadia LE BOURNOT - Christine DOS SANTOS – Ludovic LAFFONT - Benoît PANOT - Barbara FAUSSET – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Olivier BOUTON –Thomas KIEFFER – Salwa NASSER - Fabrice BARON – Rémi CROUZET – Yann LECOMTE - Youcef BOUABDALLAH, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Christelle AMAND a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Marc PLISSONNEAU a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Stéphanie BISCARRA a donné pouvoir à Laurent LARREGAIN, Nathalie POULAIN a donné pouvoir à Estelle ROLET PARANT, Nessa DAVRAIN à Olivier BOUTON, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadia LE BOURNOT.

Le Conseil municipal entend l'exposé de Laurent LARREGAIN.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan (SITRD) a en charge la gestion de lignes régulières de transports desservant les établissements scolaires du secondaire de la Commune de Dourdan pour les usagers de 22 villes de la région de Dourdan.

Le rapport annuel du SITRD comprenant le compte administratif, au titre de l'année 2023, a été transmis à Monsieur le Maire de Dourdan. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,**Vu** le rapport annuel du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan approuvé au comité syndical de transports le 13 février 2024,**Vu** l'avis de la commission « Aménagement du territoire et développement économique » du 21 mars 2024,**Le Conseil municipal**, après en avoir débattu, **prend acte** de la présentation du rapport annuel 2023 du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le secrétaire de séance

Nadia LE BOURNOT

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

Acte rendu exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat

Publié le : 18 AVR. 2024

